

« Le droit doit être plus efficace »

Trois ans après sa création, le *think tank* Droit & Croissance poursuit son évangélisation en faveur d'un rapprochement du droit et de l'économie, et sa réflexion sur les grandes réformes législatives. Rencontre avec sa présidente, Sophie Vermeille, avocate chez DLA Piper, et Cyril Deniaud, membre de D&C et of counsel chez JeantetAssociés.



Trois ans après sa création, où en est Droit & Croissance ?

Sophie Vermeille : Le *think tank* a grandi, notamment en notoriété. Nous comptons environ 55 jeunes praticiens et jeunes chercheurs, et nous avons le soutien de cabinets comme Bredin Prat, Davis Polk, JeantetAssociés et Jones Day. Des professeurs de renom ont rejoint notre comité d'orientation, et notre comité de direction a accueilli des personnalités comme Laurence Parisot ou Gilles de Margerie (voir encadré, NDLR), ce qui prouve que nous commençons à toucher des élites se situant en dehors de la sphère du droit. Au niveau de nos recherches, nous nous sommes beaucoup investis dans le droit des faillites, ce qui nous a donné une visibilité auprès des pouvoirs publics, notamment l'Élysée et Bercy, et des cercles étrangers. Nous avons ainsi participé à des conférences à la Banque Mondiale, au FMI, à Oxford, à Francfort, à Florence, et nous serons prochainement à Rome et à Bruxelles. Droit & Croissance est désormais perçu à l'étranger comme l'un des interlocuteurs français principaux sur les sujets droit et économie.

Quels sont les points les plus difficiles dans l'animation d'un tel *think tank* ?

S.V. : Il est difficile pour nous de lever des fonds pour la recherche. Outre l'aide de cabinets, notre principale source de financement pour l'instant se trouve dans l'organisation de conférences. Aujourd'hui, avec le cloud computing et les réseaux sociaux, une action concertée peut porter ses fruits avec peu de moyens. Néanmoins, nous

avons besoin de financer la recherche pour qu'elle soit à la hauteur des standards internationaux, car nous plaçons la barre très haut. La culture des avocats étant assez individualiste et l'Université de droit pratiquant elle-même peu la recherche prospective, notre démarche est difficile à appréhender et nécessite une éducation des publics qu'elle pourrait toucher.

Une autre difficulté réside dans les critiques que nous pouvons essuyer. À l'Université notamment, certains craignent de nous voir porter la parole du droit anglo-saxon. Ce n'est parce que le mouvement de l'analyse économique du droit « *Law & Economics* » est né aux États-Unis que notre *think tank* est le cheval de Troie des Américains en France. En outre, certains nous perçoivent comme des ultralibéraux, alors que nous sommes favorables à un libéralisme bien régulé. Nous ne pensons pas que sans norme tout irait mieux. Nous voulons au contraire créer une expertise sur la façon dont se construit une bonne norme, qui prend en compte les effets qu'elle produit sur le comportement des agents économiques. Cependant, rétablir le dialogue entre juristes et économistes est compliqué, particulièrement en France. Ces deux mondes ne se comprennent pas toujours et cela implique pour un *think tank* comme Droit & Croissance de faire rédiger des travaux à la fois par des juristes et des économistes.

Vous vous êtes montrée très critique sur l'article 70 du projet de loi Macron permettant l'éviction des actionnaires majoritaires (LJA 1195). Pourquoi ?

S.V. : Nous avons été consultés sur ce projet de réforme. Nous sommes ravis que notre proposition principale, la dissociation du sort de l'actionnaire de celui de l'entreprise en procédure collective, ait été retenue. Cependant, notre avis n'a pas été pris – encore – en compte totalement. Nous soulevons le risque d'une censure constitutionnelle pour atteinte au droit de propriété des actionnaires. En effet, le projet de loi ne

prend pas en compte la valeur de l'entreprise comme critère déterminant des conditions de la restructuration. Cet épisode montre que D&C ne défend ni les actionnaires, ni les créanciers en particulier, mais l'idée que le droit doit être plus efficace.

Le 9 avril prochain, vous organisez une conférence sur l'attractivité de la place de Paris à travers le prisme du droit boursier⁽¹⁾. Pourquoi ce thème ?

Cyril Deniaud : Cette conférence, la première organisée par Droit & Croissance sur un thème autre que le droit des faillites, s'inscrit dans la continuité de plusieurs articles que nous avons rédigés l'année dernière sur la loi "Florange", notamment pour s'interroger sur la pertinence de l'attribution automatique de droits de vote double comme moyen de lutte contre le court-termisme des actionnaires des sociétés cotées. Co-organisée avec le CEDE (ESSEC) et CAPITALCOM, avec le soutien de JeantetAssociés, de Bredin Prat et de l'Institut Louis Bachelier, cette conférence traitera de trois thèmes : (i) l'impact de la récente réforme du régime des OPA sur l'attractivité de la place de Paris, en l'analysant notamment du point de vue du droit comparé ; (ii) l'intérêt pour une entreprise de s'introduire en Bourse aujourd'hui, malgré les obligations auxquelles sont soumises les sociétés cotées et en dépit de certains blocages qui peuvent restreindre la fluidité pour entrer ou sortir de la cote ; et (iii) l'attractivité de l'investissement en Bourse pour des actionnaires individuels, ce sujet étant d'autant plus essentiel que c'est souvent l'investissement direct (c'est-à-dire désintermédié) qui permet de porter les projets les plus innovants. La conférence sera introduite par Michel Prada, président du Haut comité juridique de la place financière de Paris, et sera conclue par Marc Lefèvre d'Euronext. ■

(1) Colloque D&C, *L'attractivité de la place de Paris*, 9 avril 2015 de 8h45 à 12h30 ; Amphithéâtre AG2R La Mondiale, 104-110 bld Haussmann, Paris 8^e ; contact : www.droitetcroissance.fr

Comité de direction

Thomas Philippon, Gilles de Margerie, Jacques Delpla, Sophie Vermeille, Laurence Parisot, Alain Pietrancosta, Olivier Lecomte et Alain Bloch.

Comité d'orientation

Emmanuel Combe, Alexis Collomb, Viviane de Beaufort, Franck Bancel, Ejan Mackaay, Augustin Landier, Michel Germain, Bruno Deffains, Anne Perrot, Françoise Pérochon, Sébastien Neuville, Roger McCormick, Philippe Tibi, David Thesmar et Katharina Pistor.